



Le Mussigeois

N°178 - DECEMBRE 2015

Plus d'informations de MUSSIG : Connectez-vous sur le site internet

www.cc-selestat.fr, puis cliquez sur notre commune.

Manifestations du mois

Le 05 : Fête de Ste Barbe	Pompiers
Le 06 : Concert-Passage de St Nicolas	Sté Concordia/ FCJM
Le 06 : 1 ^{er} tour des élections	Municipalité
Le 11 : Marche de Noël des écoles	Les enfants d'abord
Le 13 : 2 nd tour des élections	Municipalité
Le 20 : Concert M. VONARB	Ste Véronique
Le 27 : Café-Tour	Bruno LOSSER

La Mairie et La Poste seront fermées

le Jeudi 24 décembre 2015.

Elections du 06 décembre 2015 :

En raison des festivités de la St Nicolas, le bureau de vote des élections du 06 décembre se tiendra dans la petite salle de la Maison des Associations (tout de suite à gauche après le portail).

L'école fête Noël

L'école de Mussig a le plaisir de vous inviter à sa traditionnelle fête de Noël

vendredi 11 décembre 2015 à partir de 18h30

au programme :

concert des enfants, vente de décorations de Noël, chocolat et vin chauds, knacks, café, pâtisseries

Les bénéfices seront versés au profit des coopératives des classes.

La STÉ de Musique CONCORDIA, vous invite à :

Un moment musical

le 06 décembre 2015 - à l'Eglise St Oswald dès 16h15.

Vers 18h, vous pourrez partager vin chaud et mannelas offerts par la Commune avec le **passage du St-Nicolas** à la Maison des Associations.

REVISION DE LA LISTE ELECTORALE

Les demandes d'inscription sur la liste électorale sont reçues en mairie **jusqu'au 31 décembre à 12h.**

Les personnes nouvellement domiciliées dans la commune peuvent demander leur inscription ainsi que celles qui, pour une raison ou une autre, ne sont pas encore inscrites sur la liste, sous réserve d'avoir la qualité d'électeur.

Les demandeurs devront se présenter personnellement munis de tous les documents justificatifs nécessaires (facture EDF, eau... pour justifier de leur domicile, ainsi qu'une pièce d'identité).

Il est rappelé qu'aucune inscription ne sera faite d'office, sauf pour les jeunes nés entre le 1^{er} mars 1997 et 1^{er} mars 1998. Ces nouveaux électeurs peuvent passer en mairie pour vérification.

Vous pouvez faire les inscriptions sur la liste électorale en ligne en vous connectant à <https://connexion.mon.service-public.fr>, après avoir créé votre compte.

N'ATTENDEZ PAS LE 31 DECEMBRE 2015 POUR FAIRE VOS DEMARCHES ADMINISTRATIVES !!

Ouverture de la mairie du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et le lundi après-midi de 13h30 à 17h30

**LA MUNICIPALITE VOUS SOUHAITE
DE BELLES FETES DE FIN D'ANNEE**

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29.10.2015

Réfection Mairie : Présentation du projet

Différentes solutions ont été envisagées pour rendre la mairie accessible aux handicapés. Tout d'abord une rampe de maxi 5 % toléré avec palier nécessitant une longueur de 23 à 30 mètres avec une largeur de 1,20 mètre. Cette rampe dénaturerait la façade Sud très visible lors du passage de la rue Principale et si elle arrivait sur la façade avant également la façade Ouest. Elle obstruerait une bonne partie de la chaussée et l'accès direct du Sud. Une arrivée sur la façade arrière implique une entrée différente par rapport aux valides non souhaitée. Cela nécessiterait également une sortie de secours de la salle du conseil avec un escalier de secours.

Ce serait également le cas pour un ascenseur rapporté très cher pour très peu d'utilisation. Défigurant la façade Est et entraînant une restriction importante du passage arrière, il présente un fort coût de fonctionnement annuel pour les contrôles réglementaires obligatoires de 1 500 €/an avec des maintenances en sus à prévoir.

Une ouverture sur la façade Sud au niveau de la Wache a été envisagée pour rendre la mairie accessible. Mais cela imposait de mettre un sas extérieur à l'entrée ce qui défigurerait la façade Sud. D'autre part la salle annexe où se déroule entre autres les séances du Conseil et les mariages ne serait pas accessible.

D'où la solution de descendre tout le rez-de-chaussée au niveau de la chaussée en supprimant l'escalier et en descendant les fenêtres jusqu'au premier niveau de pierre. Cela permet un meilleur agencement intérieur avec un couloir ayant dans son prolongement un WC handicapé et une kitchenette sur la partie arrière desservant aussi bien la salle du conseil et la mairie. Un étage intermédiaire accueillera le local Maire et Adjoints au-dessus d'une bonne partie de la mairie. Ainsi l'ascenseur n'est pas nécessaire, mais d'ores et déjà l'emplacement est réservé afin qu'un aménagement futur soit possible.

C'est un projet sensible car on touche à un bâtiment historique. Il s'agit de répondre à l'accessibilité aux handicapés, à la sécurité incendie et au développement durable en soignant le côté thermique. Un emplacement « parking » spécifique, marqué et proche de l'entrée doit être matérialisé pouvant également servir à l'école.

Quatre variantes possibles de la rénovation extérieure de la mairie sont proposées:

1. Garder la structure actuelle apparente en mettant en valeur les inscriptions d'origine sur les 3 façades visibles des rues. Cela nécessite une isolation intérieure de 19cm entraînant une perte de surface habitable.
2. Procéder à une isolation extérieure complète comme à l'école. Cela transforme le bâtiment historique en bâtiment contemporain sur lequel pourrait être reporté des éléments rappelant l'original.
3. Trouver un compromis entre les 2 en laissant les façades centrales Ouest et Est visibles. Cela correspond aux couloirs et toilettes nécessitant moins d'isolation.
4. Une version moderne avant-gardiste en laissant des traînées verticales apparentes. On retrouverait à ces emplacements à l'intérieur des rangements muraux permettant d'amoindrir les ponts thermiques créés.

Il s'agit de trouver le meilleur compromis en disposant des éléments techniques et financiers.

Parking salle des fêtes – club-house :

Le plan du projet d'aménagement du parking de la salle des fêtes et du club-house préparé du cabinet Schaller Roth Simler est présenté.

Une réfection de la partie avant, jusqu'au virage, de la rue des Pâturages est incluse dans l'estimatif de prix des travaux. Il s'agit de vérifier si l'ensemble du soubassement sur toute la longueur est repris afin d'assurer la stabilité du revêtement.

Des lampadaires hauts sont souhaitables vu l'utilisation prévue comme terrain d'entraînement en semaine durant la période humide. Pour cette raison, il s'agit également de déplacer la noue d'évacuation des eaux centrale à grillagée côté Sud près du terrain d'honneur. Le revêtement goudronné semble bien le plus sécuritaire et sans entretien. En effet la couche imperméable en sous-sol sera percée au niveau des noues ce qui ne peut l'être sur l'ensemble de la surface posant le problème d'un revêtement stabilisé permettant une infiltration limitée des eaux comme actuellement. Pour des pavés en béton ou des structures PVC à alvéoles, la saleté en période humide ressortirait et il faudrait tondre régulièrement. Cela pose également un problème de sécurité pour les femmes portant des chaussures à talons.

Renouvellement convention antenne relais SFR :

Ayant refusé le rachat de la parcelle par SFR, une nouvelle convention pour la mise à disposition du terrain de l'antenne relais SFR, l'ancienne arrivant à échéance le 1 juin 2016 est conclue pour une durée de 12 ans. Elle pourra ensuite être reconduite tacitement par périodes successives de 5 ans sauf résiliation de l'une des parties en respectant un préavis de 18 mois.

La modification principale de cette convention est la réévaluation annuelle du montant de la dernière location qui était de 2 090 € à 2 %, au lieu d'une indexation basée sur l'indice du coût de la construction, utilisé aujourd'hui et qui varie à la hausse ou à la baisse comme ces dernières années, sans réel impact sur ce sujet technique.

Enlèvement arbustes le long du Hanfgraben :

De nombreuses questions ont été posées quant à l'abattage des arbres mené lors des travaux de nettoyage du cours d'eau du Hanfgraben près de l'Eckerstag. Cette mission a été confiée avec Baldenheim et Muttersholtz au bureau d'étude SINBIO et les travaux à Nature et Technique, tous deux de Muttersholtz car c'était des spécialistes locaux connaissant parfaitement notre territoire. Une coupe d'arbres est envisagée dans le secteur Nord le long du Hanfgraben. Confiée à

l'Association Foncière, propriétaire du chemin le longeant, un marquage des vieux arbres concernés sera réalisé afin de laisser la place aux jeunes pousses asphyxiés. Ces travaux sont pris en compte par l'AF et surveillés par la commune. L'entretien des berges est à réaliser par les riverains propriétaires. Une recherche sera réalisée afin de composer un guide simple à leur usage. Une fois finalisé, il sera adressé aux différents intéressés en leur rappelant leurs responsabilités. Il figurera également sur le site internet de la commune.

Tablette numérique mairie-poste

Une tablette a été installée à la mairie le 8 octobre afin que les visiteurs puissent se connecter à internet et aux différents services proposés par la poste.

COP 21

Dans le cadre de la COP21 l'Association des Maires de France invite les municipalités françaises à planter un arbre pour le climat autour du 25 novembre 2015. Monsieur le Maire propose de planter deux arbres dans le verger école le samedi 28 novembre pour montrer l'attachement de la municipalité à la nature. Une plantation d'autres arbres sera réalisée les 18 et 19 novembre par une classe de 15 apprentis paysagistes du CFA de Rouffach au profit de l'association Unterm'baum.

Site internet

Le site de la commune est en cours de finalisation et sera disponible pour la fin 2015. Il s'agit de faire figurer sur le site les personnes intéressées par le co-voiturage afin de les mettre en relation et à disposition de ceux qui souhaitent adhérer à ce dispositif. Les commerçants et agriculteurs seront également mentionnés et contactés afin de voir s'ils souhaitent avoir un lien vers leur propre site ou disposer d'un espace dédié mis à jour par la commune.

COVOITURAGE

Afin de faciliter le rapprochement de personnes intéressées par ce dispositif, la Commune propose de vous inscrire sur son nouveau site internet ouvert fin d'année.

Merci de vous faire connaître en Mairie avec un numéro de téléphone ou un mail à partir duquel la liaison pourra s'établir.

Dimanche 20 décembre à 16 h à l'église de MUSSIG CONCERT DE NOEL de l'ensemble vocal "En chœur avec Francis Vonarb" avec à l'orgue : Jean-Louis THOMAS

entrée libre - plateau en faveur du développement au Burkina Faso et plus précisément pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit des écoles et permettre ainsi d'éclairer les salles de classe pour les devoirs du soir.

L'association Ste Véronique vous invite cordialement à ce concert de préparation à Noël.

Chers Mussigeoises et Mussigeois,

★ La carte complète de Noël sera disponible le 01er décembre.

★ Le 5 décembre, vous êtes invités à une dégustation gratuite des nouvelles bûches ; comme l'an passé, toute commande de bûche ce jour-là vous accordera 10 % de remise. Venez nombreux !

★ Nouveauté 2015 : vous trouverez bientôt en magasin des paniers garnis et je vous propose également de vous préparer des paniers SUR MESURE : un bref entretien de 5 minutes (pour bien cerner votre demande), un budget que vous fixerez vous-même, et je vous concocterai une corbeille cadeau introuvable ailleurs car ... unique ! Pour le lancement de ce service, les 5 premières commandes bénéficieront de 20 % de remise.

★ Je voudrais remercier mes fidèles clients, votre satisfaction nous est précieuse ! Je rappelle que la boulangerie est là à votre service, n'hésitez pas à venir vérifier par vous-même que nous élaborons de bons produits artisanaux.

★ En ces temps troublés et bien tristes, puisse la période des fêtes être pour vous l'occasion de vous retrouver, de partager et d'être heureux ! Découvrez à la boulangerie des petits bonheurs gourmands ... essentiels à l'esprit festif ! A demain !

Votre Boulangère!

DECHETERIES FERMEES

Les déchèteries seront fermées les mercredi 24 et 31 décembre 2015 à partir de 12h.

ESSAI SIRENE

Tous les 1^{ers} mercredis du mois à 12h00

Le **pédicure** sera à la maison des associations de Mussig le mardi 01 décembre 2014. Inscription au 03.88.85.32.85.

L'hiver approche !!!!!

A l'approche de l'hiver et de *la neige*, la population est invitée à effectuer un *nettoyage* régulier des trottoirs devant leurs propriétés et de bien les **déblayer en cas de chute de neige**.

Ramassage vieux papiers

Mardi 08 et mercredi 09 décembre 2015

Merci d'apporter les vieux papiers et cartons dans la benne placée sur le parking de la salle des fêtes durant ces deux jours.

Rappelons que le produit revient intégralement à la

CROTTES DE CHIEN

Déjà plusieurs rappels faits et les trottoirs ou les abords de divers espaces sont toujours jonchés d'excréments. Sachez que les plaintes sont fréquentes. Des personnes deviennent agressives et vont rechercher les coupables afin de s'en prendre directement à eux. Alors il est tellement simple d'avoir sur soi un sachet plastique pour en le retournant récupérer proprement ces crottes, plutôt que d'ignorer les besoins naturels de vos compagnons. Merci pour votre geste citoyen.

Obligation de pneus d'hiver en Allemagne : réglementation en vigueur

Les pneus d'hiver sont désormais obligatoires en temps de neige, verglas, pluie/brume verglaçante, neige fondante. Aucune période d'utilisation des pneus hiver n'est imposée.

Sont considérés comme pneus d'hiver uniquement les pneus d'hiver, les pneus quatre saisons avec le symbole M+S ou les pneus avec le signe du flocon de neige sur montagne 3 sommets.

Le profil doit être d'au moins 1,6 millimètre, les clubs auto recommandant 4 mm afin de garantir une meilleure stabilité du véhicule en cas de neige ou de boue.

Cette obligation s'applique aux véhicules automobiles, aux 2 roues et aux poids lourds. Les pneus sont à monter sur les quatre roues du véhicule. Les poids lourds comme les bus ne devront monter des pneus d'hiver que sur l'essieu moteur.

Les contrevenants s'exposent à une amende de 40 € et en cas d'entrave à la circulation à 80 € ou plus en cas d'accident. Si l'accident est provoqué en raison des pneus inadaptés, l'assurance automobile pourrait mettre en cause la responsabilité de l'automobiliste.

Fête des Personnes Agées

Suite aux élections régionales du 06 et 13 décembre 2015, la fête des aînés sera déplacée au 17 janvier 2016.

La cérémonie des vœux du Maire aura lieu le 09 janvier 2016.

DECHETERIES FERMEES

Les déchèteries seront fermées vendredi 27 novembre de 8h00 à 13h00, puis ouvertes ensuite jusqu'à 17h00.



JOYEUSES FETES DE FIN D'ANNEE
JOYEUSES FETES DE FIN D'ANNEE